



## **VCEU PRESENTE PAR LE SNEP-FSU AU CTA DU JEUDI 17 JANVIER 2019**

La carte des spécialités liées à la réforme des lycées est maintenant connue : l' Education Physique et Sportive est absente des spécialités en première et terminale. Le Comité Technique Académique considère que cette décision du Ministère de l'Education Nationale n'est pas acceptable.

En effet, les élèves actuellement en seconde, ayant été recrutés sur dossier pour l'enseignement d'exploration EPS, dans les 3 établissements de l'académie de Versailles concernés se retrouvent dans une impasse pédagogique puisque rien n'est prévu pour eux pour la rentrée 2019.

La disparition des enseignements d'exploration (5h en secondes) et de complément (4h en premières et terminales) en EPS réduit autant les possibilités d'approfondissement de ce champ disciplinaire et la réponse aux exigences de formations post bac (notamment pour la filière STAPS).

Alors que les établissements sont sollicités (établissements labellisés « Génération 2024 »), dans le cadre de la semaine olympique et paralympique, pour promouvoir les valeurs du sport en développant des projets ou en organisant des évènements, le Comité Technique Académique souligne l'incohérence de la décision ministérielle concernant l'EPS.

Le Comité Technique Académique demande que l'Education Physique et Sportive fasse partie des spécialités pouvant être proposées aux élèves.